



## DELIBERATION N°2025-52

### Autorisation d'ouverture du quart des crédits d'investissement

Extrait du Registre des Délibérations

### CONSEIL SYNDICAL DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à 14h30, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le quatre décembre, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval dans les locaux du SEBV situés au 5 impasse des Mares, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOUD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 79

Nombre de membres en exercice : 79

Quorum à atteindre en temps normal : (79/2+1) : 40

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11



**En l'absence de quorum atteint lors du Comité Syndical du 02/12/2025, selon l'article L.2121-17 du CGCT applicable également aux syndicats, le Comité Syndical, à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle, délibère valablement sans conditions de quorum. Seules les questions à l'ordre du jour de la 1<sup>ère</sup> réunion sont examinées sans vérification du quorum.**

#### Présents : 11

Mme	DUVAL Dominique	Titulaire	CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire	CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M.	ROY Raymond	Titulaire	CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	CHERON Denis	Titulaire	CA Pays de Dreux	MONTREUIL
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire	CA Pays de Dreux	OULINS
M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	Ste GEMME-MORONVAL
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	TREON
M.	RIGOUD Daniel	Titulaire	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Île de France	VIILLIERS LE MORHIER
M.	GATINE Jean-Pierre	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	GARENNE SUR EURE
M.	DUVAL Alain	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	PACY SUR EURE

#### Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Absents excusés : 13

Mme COURCIER Corinne	Suppléante de	Mme MARAND	CA Pays de Dreux	AUNAY-SOUS-CRECY
Mme DE PIEDOÜE Caroline	Titulaire		CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
M. MAUFRAIS Aurélien	Titulaire :		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M. MALANDAIN Sylvain	Suppléant de	M. STEPHO	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
Mme CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Île de France	NOGENT LE ROI
M. MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Île de France	LORMAYE
Mme MEZARD Marie-Laure	Suppléante de	M. BLANCHET	CC Portes Euréliennes d'Île de France	SAINT-PIAT
Mme JEZEQUEL Annie	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M. ALORY Christophe	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	
M. TROGNON Luc	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT
M. GARREAU Cyril	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CROISY SUR EURE
M. PUCHETA Xavier	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	GADENCOURT
M. LEFEBVRE Jules	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	HARDENCOURT COCHEREL

Également présents (sans voix délibérative) : 0Participaient également à la réunion :

Mme WALLET JEGOUZO, Mme LAZ, Mme AYMÉ

Patrick FAVREAU est nommé secrétaire de séance.

Exposé du Président :

Dans l'attente du vote du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement (hors autorisation de programme) sur la base d'une délibération de l'assemblée délibérante prise sur le fondement de l'article L.1612-1 du CGCT.

Cette délibération permet d'ouvrir par anticipation des crédits dans la limite du quart des crédits de l'exercice précédent. Le montant des crédits doit faire l'objet d'une affectation.

La base de référence est donc les crédits ouverts en N-1 (hors restes à réaliser) lors du budget primitif et les décisions modificatives durant l'exercice précédent (venant augmenter ou diminuer les crédits ouverts au budget).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiés,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses en section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Il est proposé d'ouvrir les crédits selon le tableau suivant :

Chapitre et articles		Crédits ouverts en 2025	1/4 crédits
20 - Immobilisations incorporelles		565 641,06	141 410,27
2031	Frais d'études	565 641,06	141 410,27
204 - Subventions d'équipement versées		53 000,00	13 250,00
		53 000,00	13 250,00
21 - Immobilisations corporelles		81 255,10	20 313,78
2111	Acquisition de terrain	50 000,00	12 500,00
215731	Acquisition de véhicule	20 000,00	5 000,00
21848	Autres matériels bureau et mobilier	11 255,10	2 813,78
4581	Compte tiers	1 057 378,19	264 344,55
4581 14	RCE 3 sites ( Saussay-Garennes-Marcilly)	207 140,00	51 785,00
4581 15	RCE 2 sites ( Berchères et St Ouen)	1 500,00	375,00
4581 16	RCE Moulin de Mezières	0,00	0,00
4581 17	RCE Blaise Soufflet	373 137,39	93 284,35
4581 19	RCE suppression de Vannages	20 000,00	5 000,00
4581 24	RL Montreuil	55 000,00	13 750,00
4581 25	RCE Chérisy 2 sites	31 520,00	7 880,00
4581 28	RCE seuil à Garnay	6 960,80	1 740,20
4581 29	RCE -Croth Les Fontaines	97 420,00	24 355,00
4581 30	RL Peupliers Ivry-la-Bataille	0,00	0,00
4581 31	PPRE Pacy-Ménilles-Bueil-Chambray	15 000,00	3 750,00
4581 32	RCE Moulin de Louvet et usine des eaux de Vernouillet	35 200,00	8 800,00
4581 33	RCE Moulins de Merey-Lorey	22 000,00	5 500,00
4582 34	PPMA Vesgre travaux	192 500,00	48 125,00
TOTAL GENERAL		1 757 274,35	439 318,59

Quart des crédits N-1= BP+BS+DM hors Reports

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2026 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits totaux inscrits aux budgets 2025 du SEBV, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette,
- Précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le Président,



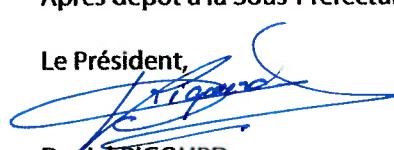
Daniel RIGOUD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le



Le Président,



Daniel RIGOUD

SEBV

SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE

Syndicat mixte Eure Blaise Vesgre

5 impasse des Mares 28500 Sainte-Gemme Moronval | Tél. 02 37 82 38 70 | secretariat@sebv28fr |